

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 26 octobre 2022, à 14 h 00, à la salle du cabinet du maire de l'hôtel de ville.**

---

Présents : M. le maire Mathieu Traversy, président  
Mme Claudia Abaunza, vice-présidente  
M. Raymond Berthiaume  
M. André Fontaine  
M. Robert Auger

Également présents : M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable  
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet  
M. Mathieu Desilets, directeur adjoint de cabinet  
Me Jean-François Milot, greffier

Absent : M. Serge Villandré, directeur général

Observateur : M. Robert Morin

---

**CE-2022-1039-DEC**

**Il est résolu :**

**QUE** la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 14 h 00.

---

**CE-2022-1040-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2022-1041-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 19 octobre 2022 soit adopté tel que transmis.

---

**CE-2022-1042-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la sécurité publique (CSP) du 15 septembre 2022.

---

**CE-2022-1043-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif entérine *l'Entente de compensation forestière dans le secteur du projet Urbanova – Projet de la Chamouchouane – Bout-de-l'île à 735 kv* entre la Ville de Terrebonne et Hydro-Québec, d'une durée de dix (10)

ans, soit du début des travaux au printemps 2023 jusqu'à la fin des travaux en 2033.

**QUE** le président ou la vice-présidente du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

---

#### **CE-2022-1044-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif accepte la radiation des avis de réserve, avis de renouvellement et avis d'expropriation, affectant les lots 6 454 259, 6 493 321 et 6 493 322 du cadastre du Québec, et publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, respectivement sous les numéros 22 954 378, 24 469 737 et 26 573 841.

**QUE** le président ou la vice-présidente du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de radiation des susdits avis de réserve, avis de renouvellement et avis d'expropriation par la Ville de Terrebonne affectant lesdits lots, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée audit acte.

**QUE** Me Gilles Renaud, notaire, soit mandaté pour la préparation, réception et publication du susdit acte de radiation.

**QUE** tous les frais et honoraires professionnels inhérents aux présentes radiations soient à la charge de la Ville.

---

#### **CE-2022-1045-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif entérine l'embauche de madame Julie Richard à titre de cheffe de division, arts, culture et bibliothèques, à la Direction du loisir et de la vie communautaire, à compter du 5 décembre 2022, selon les conditions de travail prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc.

**QUE** le salaire de madame Richard soit fixé à l'échelon 9 de la classe 7, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

---

#### **CE-2022-1046-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif, sur recommandation d'appui de la Commission de l'environnement, de la mobilité et du développement durable (CEMDD-2022-09-13/01), recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement modifiant le règlement numéro 804 établissant un programme d'aide financière pour la plantation d'arbres sur les terrains privés, afin de modifier le pourcentage de la remise pour le programme « Je reverdis ma rue » et d'ajouter trois (3) programmes de subvention*, sous le numéro 804-1.

---

#### **CE-2022-1047-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif accorde le contrat SA22-9086 à **SYSTÈMES DE DISTRIBUTION INTÉGRÉS, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (WAJAX)**, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition d'une excavatrice sur chenille pour la Direction des travaux publics, division voirie, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 146 018,25 \$, taxes incluses, comprenant l'échange d'un véhicule, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

**QUE** l'octroi dudit contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement numéro 827 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**QUE** le chef de division ou le contremaître à l'atelier mécanique de la Direction des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents nécessaires à l'achat dudit véhicule pour y donner son plein effet.

---

#### **CE-2022-1048-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif résilie le contrat SA21-9082 octroyé à **CIMA+ S.E.N.C.** suivant la publication de l'appel d'offres public pour des services professionnels d'ingénieurs-conseils dans le cadre de la mise en place de secteurs de suivi de la consommation d'eau de la Ville de Terrebonne.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à CIMA+ S.E.N.C. afin de les informer que ledit contrat prendra fin le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

---

#### **CE-2022-1049-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif adopte la définition « **Honoraires professionnels pour la réalisation des travaux d'interconnexion du réseau d'aqueduc de la Ville de Terrebonne avec celui de la Ville de Bois-des-Filion, entre la montée Gagnon et la rue Armand-Bombardier et entre la rue Bourdages et le boulevard Carmel** » du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 793, soit l'objet n° 10.

**QUE** le montant relatif audit objet soit d'un montant maximal de 108 250,00 \$.

**QUE** la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

---

#### **CE-2022-1050-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif accorde à **MLC ASSOCIES INC.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le

contrat de services professionnels SA22-3041 pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre de la réhabilitation des conduites d'eau potable sur diverses rues ainsi que la réfection de la rue Isidore, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 156 366,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

**QU'**un montant provisionnel de 15 636,60 \$, taxes incluses, soit autorisé pour dépense imprévue.

**QUE** ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

#### **CE-2022-1051-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal du comité technique de circulation (CTC) du 15 septembre 2022 et adopte les requêtes de signalisation mentionnées ci-dessous :

<b>RÉSOLUTION</b>	<b>DÉTAIL</b>
<b>CTC-2022-09-15/01</b>	Approuver la demande d'ajout de panneaux « Arrêt » à l'intersection de la rue de Chenonceaux et du carré de Cunault.
<b>CTC-2022-09-15/14</b>	Approuver la demande d'ajout de signalisation « Arrêt » à l'intersection du boulevard Laurier et du chemin du Trait-Carré.
<b>CTC-2022-09-15/18</b>	Approuver la demande d'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type « balise de centre de rue » ainsi que du marquage au sol pour la zone parc de la rue Benoît.
<b>CTC-2022-09-15/20</b>	Approuver la demande d'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type « bollard » le long de la piste cyclable sur la rue de l'Hortensia.
<b>CTC-2022-09-15/22</b>	Approuver la recommandation du CTC d'aménagement de bollards, le déplacement de la signalisation « Arrêt » et l'ajout de marquage au sol de type « ligne d'arrêt » à l'intersection des rues Henri-Julien et Agnes-Martin et refus de la demande d'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type « dos d'âne allongé » à cette même intersection, ne rencontrant pas les critères de base.
<b>CTC-2022-09-15/28</b>	Approuver la demande d'interdiction de stationnement sur la rue de Vilmur, au coin du boulevard de Hauteville jusqu'aux entrées charretières.

---

#### **CE-2022-1052-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'urbanisme durable, du procès-verbal du conseil local du patrimoine (CLP) du 6 octobre 2022.

**CE-2022-1053-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif accepte la somme de 7 100,00 \$ à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, versée en argent à la Ville de Terrebonne par le propriétaire du lot 2 919 465 du cadastre du Québec, situé sur la rue Dero, conformément au *Règlement de zonage* numéro 1001, équivalente à 10 % de la valeur marchande du lot visé, le tout tel qu'indiqué au dossier décisionnel.

---

**CE-2022-1054-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif amende la résolution CE-2022-936-DEC du 7 septembre 2022 dans le cadre de l'octroi du contrat à **COOP DE SOLIDARITÉ WEBTV** pour la webdiffusion et l'audiovisuel pour les événements publics, afin de corriger le numéro du contrat pour le G22-11001.

---

**CE-2022-1055-DEC**

**Il est résolu :**

**QUE** la séance soit et est levée à 14 h 55.

---

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Greffier